

Vendée : la justice ordonne le retrait d'une statue de Saint-Michel au nom de la laïcité

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 1 heure,
Mis à jour il y a 29 minutes



Le maire des Sables d'Olonne a annoncé qu'il ferait appel de cette décision. *Aerial Mike / stock.adobe.com*

L'association de la Libre pensée avait réclamé le retrait de la statue du domaine public en tant qu'«objet religieux manifeste».

Le tribunal administratif de Nantes a enjoint jeudi 16 décembre à la commune des Sables d'Olonne en Vendée de retirer dans les six mois une statue de Saint-Michel d'une place publique, afin de se mettre en conformité avec la loi de 1905.

La loi de séparation des Églises et de l'État «*s'oppose à l'installation (...) dans l'espace public, d'un signe ou d'un emblème manifestant la reconnaissance d'un culte ou marquant une préférence religieuse*», rappelle le jugement, consulté par l'AFP.

Cette décision fait suite à une requête de la fédération vendéenne de l'association de la Libre pensée, qui demandait le retrait de la statue du domaine public en tant qu'«*objet religieux manifeste*». L'association avait réclamé le retrait de la statue à l'ancien maire des Sables d'Olonne dès son installation à l'automne 2018. Elle s'était tournée vers la justice après avoir essuyé un premier refus.

Ce jugement «*confirme qu'il faut respecter les convictions de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, et non satisfaire quelques-uns*», s'est réjoui dans un communiqué le président de la Libre pensée en Vendée, Jean Regourd. «*Il est inacceptable que des élus (...) confondent encore commune et paroisse*», a-t-il ajouté.

Le maire des Sables d'Olonne fera appel

Le maire des Sables d'Olonne, Yannick Moreau (ex-LR), a annoncé à la mi-journée qu'il ferait appel de cette décision. Dans un communiqué, il a fustigé les «*demandes abusives de laïcistes radicaux complices de la "cancel culture" qui cherchent à déboulonner un par un les attachements culturels millénaires qui ont forgé notre identité collective*».

En 2018, l'association de la Libre pensée avait obtenu le déplacement à Ploërmel (Morbihan) d'une statue de Jean Paul II, érigée douze ans plus tôt sur une place publique, au terme d'une longue procédure jusqu'au Conseil d'État.

À VOIR AUSSI - Blanche-Neige : nouvelle victime de la cancel culture ?